



## **DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE**



**POUR LES DIPLÔMES , TITRES ou CERTIFICATS DE FORMATION PROFESSIONNELLE  
DÉLIVRÉS PAR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE**

**Le CFPPA est référencé auprès de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre  
de la VAE, pour la mise en œuvre :**

- d'information, d'orientation et de positionnement des candidats
- d'accompagnement méthodologique individuel et/ou collectif des candidats
- De préparation des candidats à l'entretien
- D'accompagnement du candidat dans la mise en œuvre des préconisations formulées par le jury en cas de validation partielle



## 1. DEFINIR UN PROJET

### LE CANDIDAT

- Demande des conseils généraux sur la VAE
- Demande des renseignements spécifiques sur le choix du diplôme visé

## 2. DEMANDER LA RECEVABILITE

### LE PRC POINT RELAIS CONSEIL OU LA DRAAF/SRFD

- Accueille et informe le candidat

### LA DRAAF/SRFD :

- Adresse au candidat **un dossier de recevabilité** (Demande d'inscription – Cerfa 12818\*02)

### LE CANDIDAT

- Transmet le dossier de recevabilité complété à la DRAAF/SRFD .



## 3. REDIGER LE DOSSIER DE VALIDATION

### LA DRAAF/SRFD

- Adresse un accusé de réception et examine le dossier dans un délai de 1 mois.
- Si le dossier est recevable, le candidat est inscrit au diplôme demandé et **un dossier de validation** lui est envoyé.

### LE CANDIDAT

- Peut choisir d'être accompagné pour réaliser son dossier de validation.
- S'il choisit de rédiger seul son dossier de validation, il peut à tout moment contacter un accompagnateur.

### L'ACCOMPAGNATEUR CFPPA



Propose une aide méthodologique pour décrire et analyser les activités du candidat et rédiger son dossier.



## 4. PRESENTER SON DOSSIER AU JURY

### LE CANDIDAT

- Adresse 5 exemplaires de son dossier et 1 version numérique en PDF au minimum 8 semaines avant la date du jury
- Assiste à l'entretien (premier passage devant le jury)
- Présente si besoin un dossier complémentaire ( et le cas échéant assiste à un 2<sup>ème</sup> entretien).

### LA DRAAF/SRFD

- Adresse une convocation pour l'entretien avec le jury



## 5. OBTENTION DU DIPLOME

### >La DRAAF/SRFD

- Notifie la décision du jury (premier passage) : attribution partielle ou totale du diplôme, ou fin de démarche VAE.
- Notifie la décision du jury (second passage) : attribution totale ou partielle du diplôme ; avec 5 ans pour obtenir la totalité.



# PARCOURS VAE

**OBJECTIFS:** Etre accompagné(e) pour rédiger son dossier de validation et/ou pour préparer le ou les entretiens avec le jury.

**PUBLIC:** Tout public ayant au moins 1 an d'expérience en rapport avec le contenu de la certification visée : d'activité professionnelle salariée ou non, de bénévolat ou de volontariat, responsabilité syndicales, etc).

**LES MODALITES D ACCES:** Il n'y a pas de condition d'âge, de nationalité, de statut ou de niveau de formation. Modalités d'accueil et d'accompagnement spécifiques pour les personnes RQTH, nous contacter.

**MODALITÉS D'INSCRIPTION:** L'accompagnement débute sous réserve de recevabilité du candidat. Les démarches de demande de recevabilité sont à effectuer auprès de la DRAAF/SRFD.

Inscription tout au long de l'année, une fois la recevabilité validée, un dossier d'inscription est à remplir et un contrat d'accompagnement à contractualiser entre le CFPPA et le candidat.

**DURÉE:** 14 à 24 heures d'accompagnement à définir selon les besoins du candidat et ses modalités de financement

**MODALITES DE REALISATION:** La majorité des entretiens d'accompagnement sont réalisés en présentiel mais à la demande ils peuvent aussi se faire à distance. Le 1er et le dernier entretien sont toujours en présentiel. L'échelonnement des entretiens est établi en concertation avec le candidat cela peut aller de 3 à 6 mois.

**FINANCEMENT:** l'action de VAE est imputable dans le cadre du budget de formation de l'entreprise, financé par son Opérateur de Compétences (OPCO), en sollicitant une aide financière auprès de son conseiller emploi (Pôle emploi, ...) ou à la charge du candidat si celui-ci ne souhaite pas en informer son employeur et réaliser la démarche hors temps de travail, en utilisant son compte CPF.

**EVALUATION :** enquête satisfaction en fin de formation. L'évaluation est réalisée devant le jury DAAF.

# PRESTATION AU CFPPA



## COMMENT SE PASSE L'ACCOMPAGNEMENT VAE AU CFPPA DE LA GIRONDE?



### CONTACT/PRISE RDV

- Rappel sous 8 jours maxi pour prise de RDV



### INFORMATION CONSEIL

- pour informer le candidat et l'aider à choisir la solution la plus adaptée à son expérience et projet



### ACCOMPAGNEMENT dès réception de la recevabilité par la DRAAF

- Présentation du dossier VAE et ses objectifs

Choix des expériences significatives pour les différentes activités du dossier de validation

Eléments biographiques et choix des activités significatives

Analyse des activités de l'expérience, 1ère activité choisie

Analyse des activités de l'expérience, 2<sup>ème</sup> activité choisie

Relecture globale du dossier, constitution des annexes et préparation au jury



### VOTRE CONTACT AU CFPPA DE LA GIRONDE

Mme Catherine FRANCOIS

Référente VAE

05 56 35 61 10

[catherine.francois@educagri.fr](mailto:catherine.francois@educagri.fr)

### AUTRES CONTACTS ET LIENS UTILES



#### CORRESPONDANT VAE DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

Sabrina COTTEREAU

Tél. 05 49 03 11 78

Port. 07 61 64 46 06

[sabrina.cottreau@agriculture.gouv.fr](mailto:sabrina.cottreau@agriculture.gouv.fr)

• Adresse postale

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Service Régional de la Formation et du Développement - Pôle VAE

Site de Poitiers

15 rue Arthur Ranc

87020 Poitiers

<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Presentation-de-la-VAE>

# VAE 2022 EN CHIFFRES



**10 PERSONNES ACCOMPAGNÉES**  
*dont 5 présentées à l'oral*



## LES DIPLÔMES PRÉSENTÉS :

BTSA options : Viticulture Œnologie / Anabiotech

BP : Aménagements paysagers – BP Responsable entreprise agricole

CAP : Jardinier Paysagiste CS Restauration collective



## TAUX DE RÉUSSITE global : 80 %

Taux de réussite sur les diplômes les plus demandés

- Validation totale 40%
- Validation partielle 40%
- Validation suite à complément de formation aucune

## NOS SITES



Unité Agri-Viticoles  
05 56 35 56 35  
Unité Œnologie  
05 56 95 39 94  
CEFA-ŒNOM de la Gironde  
05 56 35 61 15

05 57 68 87 97

CEFA-ŒNOM de la Gironde

Unité Agri-Viticoles  
05 57 55 21 21  
Unité Œnologie  
05 57 55 21 22  
CEFA-ŒNOM de la Gironde  
05 57 40 03 09



CEFA-ŒNOM de la Gironde  
05 56 35 61 15

CEFA-ŒNOM de la Gironde  
05 56 83 77 07

BORDEAUX  
Gironde

CEFA-ŒNOM de la Gironde  
05 56 61 02 95



Centre de Viticulture et Œnologie  
05 57 98 02 70  
Unité Œnologie  
05 57 98 02 70  
CEFA-ŒNOM de la Gironde  
05 57 98 02 74